



Transcription d'acte de mariage ds le consulat de france a tunis

Par **leroy manel**, le **14/02/2009** à **17:39**

bonsoir

après l'acte de mariage dans la mairie on fait la transcription dans les registres de l'état civil consulaire ou il faut que je fait l'égalisation de la signature vu au ministre des affaires étrangère et après la transcription?